

**COMPTE RENDU DES DECISIONS EFFECTUEES PAR LE MAIRE  
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**RAPPORTEUR : Monsieur LAURENT**

Je vais vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre réunion du **25 septembre 2012** dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**J'ai signé les décisions et contrats suivants:**

|     |  |
|-----|--|
| 1.  | Une désignation du cabinet DS Avocats pour représenter la ville lors d'un recours contre l'arrêté de permis de construire du 20 juillet 2011 délivré à la résidence sociale d'Ile-de-France (décision n° 2012-008) |
| 2.  | Une convention entre l'agence RETISS et la ville pour une formation professionnelle continue sur les fondamentaux des cultures numériques : pratiques et usages en médiathèque                                     |
| 3.  | Un contrat d'engagement passé entre la mairie et l'association Les Z'allumés des Arts pour assurer un concert déambulatoire le 14 juillet 2012.  |
| 4.  | Un contrat d'engagement passé entre la commune et Monsieur Roland NURBEL pour une prestation de la régie son dans le cadre de « Place aux jeunes talents »   |
| 5.  | Un contrat de réservation passé entre la mairie et la société L'Eure Coté Sud pour une visite commentée à Amfreville-sur-Iton pour les personnes âgées et retraitées   |
| 6.  | Un contrat de location de places passé entre la société de spectacles et d'événements EDS et la mairie pour le spectacle « Cirkafrika »  |
| 7.  | Une délégation de l'exercice du droit de préemption d'un terrain situé 24 bis rue Anatole France appartenant aux consorts TEXIER-ATGER à KB Habitat (décision n° 2012-011)   |
| 8.  | Un avenant n° 1 au contrat de prestation passé entre la société AFATEK et la mairie pour la maintenance des installations techniques à la médiathèque  |
| 9.  | Un contrat de maintenance, d'assistance et d'accompagnement méthodologique du logiciel REGARDS passé entre la commune et la société Ressources Consultants Finances  |
| 10. | Un avenant à la convention passé entre la ville et Monsieur Pavel Pukhov pour la préparation de son intervention lors du festival Russenko 2013  |
| 11. | Une convention passée entre l'association Les Compagnons des jours heureux et la ville pour la réservation d'un séjour pour les centres de loisirs   |
| 12. | Une convention passée entre la ville et M. Christian Gattinoni pour l'organisation d'une exposition de photographies dans le cadre du festival Russenko 2013   |
| 13. | Un contrat passé entre la mairie et la société SUN MARINA pour la réservation d'un séjour au camping Le Château pour le service jeunesse   |
| 14. | Un avenant n° 2 au contrat passé entre la mairie et la société SYNONYME pour la retranscription des séances du conseil municipal   |